

LOI NOTRE ET CCAS/CIAS (HORS MÉTROPOLE DU GRAND PARIS)

Appréhender les impacts de la loi et adapter l'organisation de vos établissements

1 JOUR, 7 HEURES

ACTION SOCIALE

CODE : GAS10

Objectifs de la formation

- Envisager l'évolution de votre établissement : de la suppression du CCAS à la création d'un CIAS en tant compte des impacts de la loi NOTRe sur les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS et CIAS) hors de la Métropole du Grand Paris (MGP)
- Définir l'action sociale d'intérêt communautaire en relation avec les nouvelles compétences des départements et des régions

Animée par

- DORET Mathieu
Chef du service administration générale et finances,
CCAS REIMS

Public concernés

- Directeur de CCAS/CIAS hors de la Métropole du Grand Paris (MGP) ; Élu en charge des Affaires Sociales ; Directeur et responsables des Affaires Sociales ; Chargé de mission sociale

Dates

- Paris
03/06/2019
16/09/2019

Anticiper les conséquences de la Loi NOTRe en matière d'action sociale

- Saisir le contexte et l'esprit de la loi NOTRe
- Analyser les approches différenciées des CCAS/CIAS
- Comprendre l'évolution des actions en matière sociale

Maîtriser les impacts directs de la loi NOTRe sur les CCAS/CIAS

- Comprendre le caractère facultatif de création d'un CCAS/CIAS
- Quelles sont les modalités de publicité des actes des CCAS/CIAS
- Analyser la modification de la répartition des compétences
- Comprendre le nouveau rôle de la région dans l'action sociale

Critères d'admission

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation
- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants
- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

Tarifs

■ Communes > 40 000 habitants, autres établissements publics	890,00 €HT
■ Entreprises privées	990,00 €HT
■ Communes < 40 000 habitants	590,00 €HT

Appréhender les impacts indirects de la loi NOTRe sur l'environnement et l'organisation des CCAS/CIAS

- S'adapter au nouveau contexte territorial : nouvelles régions, métropoles, communes nouvelles...
- Réorganiser les schémas relationnels des CCAS/CIAS
- Vis-à-vis des régions : déterminer le positionnement de votre CCAS/CIAS pour participer à la construction des relations avec la région et ses nouvelles compétences
- Vis-à-vis des métropoles : quelle articulation des relations anticiper entre CCAS/CIAS et la métropole dans le cas d'une prise des compétences en lieu et place des départements
- Vis-à-vis des nouvelles intercommunalités : quelles évolutions prévoir dans le cas du maintien des CCAS/CIAS en matière de réorganisation des services, de fonctionnement, d'organigramme, etc.

Réorganiser vos politiques sociales locales et adapter l'organisation de vos CCAS/CIAS

- Envisager les scénarii d'évolution et les schémas organisationnels possibles Sur quel(s) acteur(s) vous appuyer pour adapter votre CCAS/CIAS aux changements : UNCCAS, affiliation à des fédérations nationales, services des départements

Cas pratiques

- Les stagiaires seront invités à échanger et imaginer les changements possibles au sein de leur structure :
- Définition de l'action sociale d'intérêt communautaire, EPCI réfractaires ou volontaires – exemple de Reims
- Transfert de la compétence action sociale à la commune/à l'EPCI le cas échéant – Exemples

d'intercommunalités ayant fait ce choix.

- Avenir des CCAS/CIAS dans le cadre de l'intercommunalisation croissante et de l'éviction des départements.
- Participation des CCAS/CIAS aux Conférences de l'Action Publique Territoriale mises en place au sein de chaque Région